



CARNET À POINTS

2024/2025

Exemplaire
Mairie à
nous
retourner

Pause Méridienne (Cantine)

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Le carnet à points a pour but d'aider les enfants à vivre ensemble dans un climat de respect. Ce respect est nécessaire pour grandir, se ressourcer et s'amuser dans de bonnes conditions. Ce carnet servira aussi de lien avec les familles pour les alerter sur les comportements inadaptés de leur enfant.

Chaque enfant recevra un carnet de 12 points en début d'année scolaire. Après un avertissement oral des animateurs, des points seront enlevés en cas de non-respect des règles établies.

A chaque point perdu, les parents seront alertés d'une perte de point(s) par sms et/ou par mail.

À 6 points perdus : un courrier est envoyé afin de rencontrer les parents et l'enfant avec un élu de la commission scolaire.

Si l'enfant perd tous ses points : la famille sera alertée par courrier. L'enfant aura une exclusion temporaire de 4 jours (4 repas) de la cantine. Après l'exclusion temporaire : l'enfant dispose d'un carnet probatoire de 6 points, il pourra récupérer les 12 points de son carnet après une bonne attitude durable sur 6 semaines.

L'exclusion définitive sera appliquée après 2 exclusions temporaires.

Les enfants qui auront conservé l'ensemble de leur 12 points tout au long de l'année se verront remettre un diplôme et seront récompensés.

Barème des points :

1pt : ne pas respecter une consigne donnée par un agent, courir dans les locaux, ne pas respecter le matériel, manquer de respect à un camarade, bousculer.

2 pts : avoir un geste violent, vocabulaire déplacé ou grossier, jouer dans les toilettes.

3 pts : frapper un camarade, voler, manquer de respect à un adulte.

N.B.: Les mauvais comportements non répertoriés feront l'objet d'une sanction

Signature de l'enfant :

Signature des parents :



CARNET À POINTS

2024/2025

Exemplaire
Famille à
conserver

Pause Méridienne (Cantine)

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Le carnet à points a pour but d'aider les enfants à vivre ensemble dans un climat de respect. Ce respect est nécessaire pour grandir, se ressourcer et s'amuser dans de bonnes conditions. Ce carnet servira aussi de lien avec les familles pour les alerter sur les comportements inadaptes de leur enfant.

Chaque enfant recevra un carnet de 12 points en début d'année scolaire. Après un avertissement oral des animateurs, des points seront enlevés en cas de non-respect des règles établies.

A chaque point perdu, les parents seront alertés d'une perte de point(s) par sms et/ou par mail.

À 6 points perdus : un courrier est envoyé afin de rencontrer les parents et l'enfant avec un élu de la commission scolaire.

Si l'enfant perd tous ses points : la famille sera alertée par courrier. L'enfant aura une exclusion temporaire de 4 jours (4 repas) de la cantine. Après l'exclusion temporaire : l'enfant dispose d'un carnet probatoire de 6 points, il pourra récupérer les 12 points de son carnet après une bonne attitude durable sur 6 semaines.

L'exclusion définitive sera appliquée après 2 exclusions temporaires.

Les enfants qui auront conservé l'ensemble de leur 12 points tout au long de l'année se verront remettre un diplôme et seront récompensés.

Barème des points :

1pt : ne pas respecter une consigne donnée par un agent, courir dans les locaux, ne pas respecter le matériel, manquer de respect à un camarade, bousculer.

2 pts : avoir un geste violent, vocabulaire déplacé ou grossier, jouer dans les toilettes.

3 pts : frapper un camarade, voler, manquer de respect à un adulte.

N.B.: Les mauvais comportements non répertoriés feront l'objet d'une sanction

Signature de l'enfant :

Signature des parents :